

TELESERVICE ORIENTATION

Phase définitive d'orientation

- PAS A PAS -

Vous trouverez en pièce jointe et ci-dessous la procédure à suivre lors de cette phase définitive d'orientation.

1. Connexion au téléservice

Les modalités de connexion au téléservice sont identiques pour la phase provisoire et la phase définitive de la procédure d'orientation.

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire. Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

2. Saisie des choix définitifs

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire. Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.

La saisie des choix définitifs suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires pour la 1^{re} technologique, la 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » et la demande d'accès à la voie professionnelle. La saisie des choix pour la 1^{re} générale suit un déroulement différent car le représentant devra saisir 3 enseignements de spécialité sans restriction entre les enseignements proposés dans l'établissement et en dehors de l'établissement.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à 11. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Depuis l'écran de saisie des choix définitifs, la famille peut consulter les intentions et les avis de la phase provisoire en cliquant sur ⌚ Intentions provisoires à l'aide de la barre de navigation en haut de l'écran

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 **Choix définitifs** 3 Éléctions

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à 31. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1

- 1re générale
- 1re technologique
- 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- Un accès à la voie professionnelle

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de pouvoir valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, et aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

1^{re} générale

Saisie de 3 enseignements de spécialité proposés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 **Choix définitifs** 3 Éléctions

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à 31. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1

- 1re générale
- 1re technologique
- 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- Un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1re générale

Choisissez 3 enseignements de spécialité.

Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul choix parmi les déclinaisons Arts, LLCEP et LLCA (dans ou hors établissement)

Si le représentant coche 1^{re} générale, il doit choisir 3 enseignements de spécialité sans restriction entre les enseignements proposés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

1^{re} technologique

1re générale

1re technologique

1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1re technologique souhaitée :

Pour plus d'informations sur chaque bac technologique, cliquez sur ⓘ

1re STAV ⓘ

1re STD2A ⓘ

1re STHR ⓘ

1re STI2D ⓘ

1re STL ⓘ

1re STMG ⓘ

1re ST2S ⓘ

1re S2TMD ⓘ

Si le représentant coche 1^{re} technologique, il doit choisir une série de cette voie de formation

En cliquant sur ⓘ, il est dirigé vers le site de l'Onisep, sur la page dédiée à la série technologique choisie

Accès à la voie professionnelle

La saisie du choix d'un accès à la voie professionnelle doit être précisé si l'académie a paramétré l'affichage de ces précisions

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 ↓ ↑ ✖

1re générale

1re technologique

1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

Un accès à la voie professionnelle

À préciser :

1re professionnelle

2de professionnelle

CAP

La saisie d'une demande d'accès à la voie professionnelle doit être précisée si l'académie a réalisé ce paramétrage

Vous devez préciser la voie professionnelle souhaitée.

3. Validation des choix définitifs

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des choix définitifs.

MON COMPTE

ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DESI RENSEIGNEMENT AVANCE
PNEC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

SIECLE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 **Choix définitifs** 3 Décisions

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs)

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 : 1re générale
Enseignements de spécialité choisis : EDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES / SC. ECONO. & SOCIALES / BIOLOGIE-ÉCOLOGIE (hors établissement)

Choix 2 : 1re professionnelle

Choix 3 : 1re STAV

Vos choix ont bien été validés. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe **MODIFIER**

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications. Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Un message électronique récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de récapitulatif envoyé par message électronique ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les élèves pour lesquels il n'y a pas de saisies enregistrées, et accompagner leur famille pour formuler leurs choix définitifs.

L'adresse utilisée pour l'expédition des messages électroniques est une adresse générale configurée par les services académiques lors de l'installation de Siecle.